

DEVENIR MECENE DE JAZZ EN TETE



Jazz en Tête organise en 2018 son 31^{ème} festival. Depuis 3 décennies, le plus ancien festival musical clermontois s'est inscrit comme un élément incontournable du paysage culturel de notre ville.

Depuis 1988, les plus grands noms de la scène jazz internationale (Miles Davis, Herbie Hancock) ont en effet foulé le sol clermontois et laissé un souvenir impérissable à tous ceux venus les applaudir.

Beaucoup d'artistes majeurs ont par ailleurs été découverts à Clermont Ferrand, tel Gregory Porter récemment.

Outre son rendez-vous annuel à la Maison de la Culture (**et cette année exceptionnellement à l'Opéra-Théâtre de Clermont-Ferrand du 23 au 27 octobre**), Jazz en Tête rend sa musique de prédilection accessible dans tous les territoires du département avec ses spectacles Hors les Murs (cette année à, Vic Le comte, Lezoux, Châtel Guyon et Ambert), anime la vie culturelle clermontoise avec des jam sessions, des master classes, des impromptus et bien d'autres animations, et tisse également des liens étroits vers les scolaires afin d'ouvrir l'accès au jazz à une multitude de publics.

Ainsi, Jazz en Tête est-elle reconnue d'intérêt général, Et peut à ce titre faire bénéficier ses mécènes d'une défiscalisation importante

Devenir partenaire de Jazz en Tête en tant que *professionnel* vous permettra :

- d'associer l'image de votre entreprise à celle d'un événement culturel incontournable
- d'encourager l'accès à la culture pour tous
- d'être associé à la vie du Festival
- de participer au développement local d'une manifestation à la renommée internationale

En tant que mécène à titre professionnel, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt :

En effet, avec la loi Aillagon, les sociétés bénéficient sur leurs dons d'une réduction fiscale de 60% dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaire HT, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants en cas de dépassement du seuil.

Un don de 5000 euros correspond en réalité à une charge de 2000 euros
--

Par ailleurs, outre la réduction d'impôt, Jazz en Tête fait bénéficier ses mécènes d'un certain nombre d'avantages :

1. remerciements dans notre programme
2. encarts publicitaires et logo de votre entreprise sur nos supports de communication
3. places de concerts gratuites à concurrence de 25% du don versé (exemple : pour un don de 3000 euros, 25 places offertes)
4. personnalisation du partenariat sur notre site web (www.jazzentete.com)
5. places de concerts à tarif partenaire

NOUS SOUTENIR, C'EST SOUTENIR LES ARTISTES DE DEMAIN

contact@jazzentete.com